



Lille, le 23 janvier 2013

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
de l'académie

Mesdames, Monsieur,

Par courrier en date du 17 décembre, vous me faites part des conséquences négatives des fusions et regroupements de CIO dans l'académie de Lille, et vous me transmettez quelques témoignages tendant à conforter votre analyse.

Rectorat de l'Académie
de Lille

Affaire suivie par
Frédéric Patout

Téléphone
03 20 15 65.55

Télécopie
03 20 15 60 65

Courriel
Frederic.patout@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 LILLE Cedex

Pour mémoire ces opérations de regroupement ne concernent que le seul département du Nord et non l'académie. Elles résultent d'une délibération du Conseil général du Nord en date du 28 juin 2010 par laquelle la collectivité a décidé à l'unanimité son désengagement dans la prise en charge du fonctionnement des 13 CIO départementaux qu'elle assurait jusqu'alors et en a demandé la transformation en services d'Etat.

Dans ce contexte, l'académie de Lille a mis en œuvre une stratégie de reprise d'activité des CIO départementaux sur 3 ans en lien avec le Conseil général, afin précisément de maîtriser au mieux cette transition. Le territoire départemental étant constitué de 9 bassins d'éducation et dans la mesure où 9 CIO d'Etat existent sur ce périmètre, les regroupements ont visé à assurer le maillage territorial le plus adapté.

Ces opérations ont systématiquement fait l'objet d'une présentation aux personnels directement concernés, ainsi qu'aux organisations qui les représentent au sein des instances locales compétentes pour connaître de ces questions. La qualité de certaines situations de travail très satisfaisantes auparavant (ratios, moyens de fonctionnement) a pu à cette occasion s'amoinrir en effet, en raison de l'application de contraintes qui s'appliquent désormais à l'ensemble des fonctionnaires et plus spécialement à ceux des services de l'éducation nationale.

Aucune de ces opérations, n'a comme conséquence une variation négative des moyens en terme de nombre de conseillers d'orientation. Ces personnels par ailleurs continuent d'exercer très majoritairement leur activité au sein des EPLE, au plus près donc des usagers. Les modifications apportées à nos modalités d'organisation et de fonctionnement bouleversent certes des habitudes de travail mais peuvent aussi enrichir les réflexions et favoriser les prises en charge par la constitution d'équipes plus étoffées.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Madame Karine BOULONNE
Madame Caroline LAURENT
Monsieur Yann BONENFANT
SNES-FSU
209 rue Nationale
59000 LILLE

Le Recteur de l'Académie de Lille

Jean-Jacques POLLET

